

7.4 Dépenses de santé

En 2021, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** atteint 226,7 milliards d'euros, soit 9,1 % du produit intérieur brut et 3 350 euros par habitant ► **figure 1**. Elle augmente de 7,9 % en valeur, après + 1,6 % en 2020, soit la plus forte hausse depuis trente ans. Elle est portée en particulier par les soins hospitaliers et les postes concernés par la **réforme du 100 % santé**.

Premier facteur de contribution à la croissance de la CSBM, la consommation de soins hospitaliers augmente fortement pour la deuxième année consécutive : + 6,2 % en 2021, après + 6,0 % en 2020. En 2020, des mesures de revalorisations salariales à l'hôpital public et la mise en place d'une garantie de financement pour le secteur privé avaient soutenu la consommation de soins hospitaliers. En 2021, le rebond de l'activité dans les hôpitaux publics, et encore davantage dans les cliniques privées, soutient la consommation, notamment dans les services de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et de psychiatrie.

Second facteur de contribution à la croissance, la consommation des secteurs concernés par la réforme du 100 % santé croît fortement en 2021. Ainsi, la consommation de soins dentaires augmente de 22,5 %, en raison notamment de la hausse de plus de 30 % en 2021 du recours aux prothèses dentaires du panier « 100 % santé », mais aussi du fait d'un effet de report de consommation entre 2020 et 2021. La consommation d'aides auditives augmente de 60,0 %, soutenue par la progression des dépenses de consommation des appareils auditifs du 100 % santé. Par contre, l'offre « 100 % santé » en optique ne connaît

pas un essor comparable, et la hausse de la consommation d'optique est essentiellement portée par le panier « tarifs libres » ► **figure 2**.

Enfin, la consommation de soins auprès des médecins et des sages-femmes d'une part, et des auxiliaires médicaux d'autre part, se redresse en 2021 (respectivement + 6,3 % et + 10,1 %), après une baisse d'activité en 2020 due aux mesures de restrictions sanitaires prises durant le premier confinement.

La crise sanitaire a entraîné une recomposition importante de la structure de consommation et de financement des soins et biens médicaux en 2020. En effet, la prise en charge par la Sécurité sociale des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire a induit une hausse de sa participation au financement de la CSBM de 1,8 point entre 2019 et 2020. En 2021, la part financée par la Sécurité sociale est stable et atteint 79,8 % ► **figure 3**. La part des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance) augmente de 0,6 point pour atteindre 12,9 % en 2021, sous l'effet de la reprise d'activité et du développement du 100 % santé. La part de la consommation financée par les ménages augmente de 0,4 point en 2021, passant de 6,6 % à 7,0 % de la CSBM ; elle demeure inférieure à son niveau de 2019 (7,2 %). En 2020, la baisse de la consommation dans les secteurs où le reste à charge est élevé entraîne une baisse du reste à charge global ; cet effet disparaît avec la reprise d'activité en 2021, et le reste à charge repart à la hausse. En 2021, la part de la CSBM financée par les ménages représente 1,0 % de leur revenu disponible brut ► **figure 4**. ●

► Définitions

La **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** comprend les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux.

Mise en place progressivement à compter de janvier 2019, la **réforme du 100 % santé** vise à réduire le renoncement aux soins grâce à la baisse des restes à charge des ménages dans les secteurs suivants : prothèses dentaires, optique médicale et aides auditives.

Ainsi, un panier « 100 % santé » regroupant des prestations de soins et d'équipements est intégralement remboursé par la Sécurité sociale et par les organismes complémentaires, sans reste à charge. Un panier « tarifs maîtrisés », appliqué uniquement au secteur dentaire, propose des couronnes, bridges et prothèses amovibles, avec un reste à charge pour l'assuré modéré. Enfin, un panier « tarifs libres » dont le reste à charge peut être plus élevé est également proposé auprès des professionnels de santé n'ayant pas de prix plafonnés à respecter.

► Pour en savoir plus

Les dépenses de santé en 2021. Résultats des comptes de la santé, coll. « Panoramas de la Drees - Santé », édition 2022.

► 1. Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

en millions d'euros

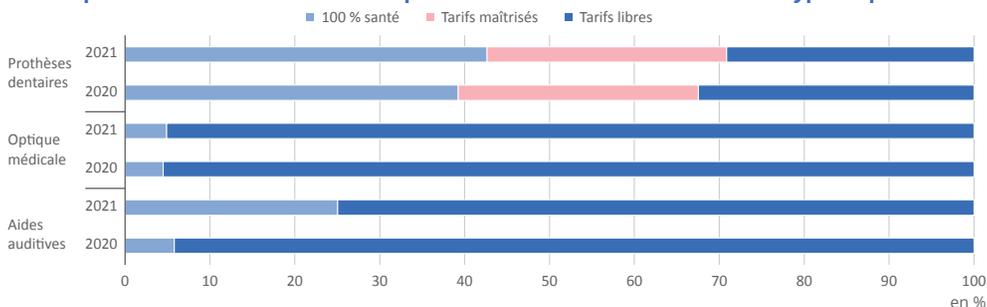
	2011	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)
Soins hospitaliers	82 606	97 142	103 018	109 395	6,2
Secteur public	63 144	74 405	79 746	84 057	5,4
Secteur privé	19 462	22 737	23 272	25 338	8,9
Soins ambulatoires	95 431	109 760	107 161	117 301	9,5
Soins de ville¹	46 648	57 016	55 158	61 312	11,2
Médecins et sages-femmes	20 435	23 934	23 435	24 915	6,3
Auxiliaires médicaux	10 746	15 928	15 753	17 344	10,1
Dentistes	10 817	12 240	11 379	13 940	22,5
Laboratoires d'analyses	4 323	4 516	4 455	4 878	9,5
Cures thermales	326	398	136	235	72,3
Médicaments	32 380	30 646	29 817	31 138	4,4
Biens médicaux	12 556	17 040	17 446	19 272	10,5
Optique médicale	5 693	6 792	6 185	7 159	15,8
Aides auditives	822	1 257	1 263	2 021	60,0
Autres ²	6 041	8 991	9 998	10 092	0,9
Transports sanitaires	3 845	5 059	4 741	5 580	17,7
Ensemble	178 037	206 903	210 179	226 696	7,9
Part dans le PIB (en %)	8,6	8,5	9,1	9,1	///

- 1 Dans les comptes de la santé, les soins de ville ne comprennent ni les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires habituellement inclus dans le périmètre des soins de ville des régimes d'assurance maladie.
2 Orthèses, prothèses autres qu'auditives, véhicules pour handicapés physiques (VHP), aliments diététiques, matériels, pansements, masques chirurgicaux et FFP2.

Lecture : en 2021, la consommation de soins hospitaliers s'élève à 84 057 millions d'euros dans le secteur public.

Source : Drees, comptes de la santé.

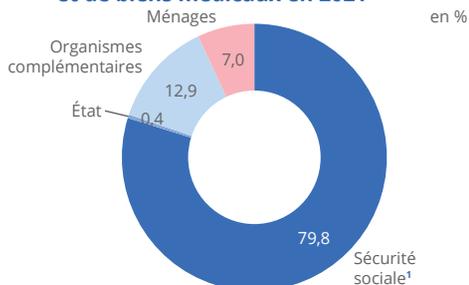
► 2. Répartition de la consommation par secteur en 2020 et 2021 selon le type de panier



Lecture : en 2021, le panier « 100 % santé » représente 43 % de la consommation de prothèses dentaires.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2021



- 1 Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Camieg. À partir de 2021, la gestion du fond en charge de la complémentaire santé solidaire (CSS) est assurée par les administrations de Sécurité sociale. Les prestations versées par le fond CSS sont désormais comptabilisées au sein du champ de la Sécurité sociale alors qu'elles étaient comptabilisées dans le champ de l'État pour les années antérieures.

Lecture : en 2021, la Sécurité sociale finance 79,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 4. Part du reste à charge dans le revenu disponible brut des ménages



Note : le reste à charge est la part de la dépense de santé incombant aux ménages après intervention de la Sécurité sociale, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

Lecture : en 2021, le reste à charge représente 1,0 % du revenu disponible brut des ménages.

Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.